

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 8 juin 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 4, 5, et 6 juin 2018**

**2018 DVD 52** Canal St Denis à Saint Denis (93). Convention d'occupation du domaine public fluvial avec la société RFM.

#### **Mme Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2013 DVD 186 du 14 novembre 2013 relative aux demandes d'urbanisme de la Société RFM auprès de la mairie de Saint Denis pour la construction d'une plateforme portuaire de recyclage ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire demande l'autorisation de signer avec la société RFM une convention d'occupation du domaine public fluvial pour l'aménagement et l'exploitation d'une plateforme portuaire de traitement, de recyclage et de transport par voie d'eau, de matériaux issus du secteur du bâtiment et des travaux publics, sur la rive gauche du cinquième bief du canal Saint-Denis, à Saint-Denis (site de la Gare carrée) ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à signer, avec la société RFM (Recyclage Francilien de Matériaux), une convention d'occupation du domaine public fluvial pour l'aménagement et l'exploitation d'une plateforme portuaire de traitement, de recyclage et de transport par voie d'eau, de matériaux issus du secteur du bâtiment et des travaux publics, sur la rive gauche du cinquième bief du canal Saint-Denis,

à Saint-Denis (site de la Gare carrée), valable jusqu'au 31 décembre 2024. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les recettes seront constatées au chapitre 70, nature 70322 pour les occupations du sol et pour les tolérances d'ouvertures diverses, nature 70323 pour le remboursement de la taxes foncière, nature 7065 pour les droits de navigation, rubrique P853 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**